



Construction

AMI "Immeubles à vivre bois" : les premiers candidats s'engagent

Le 7 juin, Adivbois a lancé en présence de Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, et d'Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour l'identification des sites qui recevront les futurs "Immeubles à vivre bois".

Devant plus de 250 professionnels réunis ce 7 juin, les villes de Paris, Saint-Etienne, Le Mans, et l'aménageur EPAMarne/EPAFrance ont confirmé leur candidature à l'AMI pour les "Immeubles à vivre bois". D'autres collectivités et aménageurs, dont la métropole de Strasbourg, ont confirmé étudier le dossier et cet engouement laisse présager au moins un projet par région. Porté par Adivbois, l'Association pour le développement des immeubles à vivre en bois, cet AMI est piloté par Frank Mathis et

Dominique Weber dans le cadre de la solution "Villes durables" de la Nouvelle France industrielle, et a bénéficié du financement du programme d'investissement d'avenir. Il vise à promouvoir la construction d'immeubles en bois de grande hauteur et apportera notamment un appui technique aux collectivités et maîtres d'ouvrage souhaitant s'investir dans ce type de projets.

"La construction d'immeubles démonstrateurs va permettre à la filière de disposer de références emblématiques et doit impulser une nouvelle dynamique à la construction bois" souligne Frank Mathis. L'AMI doit démontrer l'excellence des solutions bois dans l'intérêt des villes et pour lutter contre le réchauffement climatique. Il doit également permettre de débloquer les freins existants sur les plans technologiques, réglementaires ou normatifs.



"Après le métal au XIX, le béton au XX, le bois sera le matériau du XXI siècle!" déclare Frank Mathis, président d'Adivbois (troisième en partant de la droite sur la photo).

Il est destiné aux acteurs du développement urbain détenteurs de foncier (collectivités territoriales, aménageurs, bailleurs sociaux et promoteurs, propriétaires institutionnels...) et vise à identifier et qualifier des terrains potentiels pour accueillir les futurs immeubles en bois. Les candidats devront déposer leur dossier avant le 9 septembre et les terrains seront sélectionnés d'ici fin septembre. Le concours Puca (Plan urbanisme construction architecture) sera ensuite lancé en décembre pour réceptionner les projets de constructions bois. "Les lauréats de l'AMI bénéficieront de

l'ingénierie technique d'Adivbois ainsi que du soutien des pouvoirs publics sur les aspects financiers et réglementaires", explique Frank Mathis. Chaque projet lauréat disposera ainsi d'une visibilité nationale et d'un accompagnement à l'innovation à travers le soutien d'Adivbois.

Dès le début de l'année 2017, les territoires retenus pourront solliciter des financements publics et une expertise technique avec l'appui d'Adivbois et du Puca. Ils pourront s'appuyer sur cette expertise pour lancer des concours de maîtrise d'œuvre et initier la construction des projets.

Le chiffre

10

C'est le nombre minimum de niveaux que devront comporter les constructions bois s'inscrivant dans le cadre de l'AMI "Immeubles à vivre bois".